



Edito

Le 6 mai 2012, il y a presque un an, François Hollande était élu à la tête de l'Etat. Aujourd'hui, beaucoup de ses électeurs se sentent, à raison, trahis. L'ANI qui démolit le code du travail, l'aveu d'impuissance face aux licenciements collectifs ou la casse des services publics rappellent les politiques ultra-libérales de feu Thatcher.

Pire, le gouvernement « socialiste » justifie ses « réformes » avec la crise : il faudrait que NOUS payions LEUR crise. Cette destruction de nos droits ne rencontre pour l'instant que des résistances éparpillées ne permettant pas de reprendre ce qu'ils nous ont volé. Le "ferme ta gueule" de la dame de fer, qui avait enflammé la Grande Bretagne et avait déclenché la grande grève des mineurs de 1984-1985 est aujourd'hui devenu le "cause toujours" propre au président "flamby". C'est mou mais ce sont toujours les mêmes qui paient.

Ceci n'est pas étonnant. Comme le disait le milliardaire Warren Buffet: "il y a une lutte des classes et nous sommes en train de la gagner".

Face aux attaques de la classe dominante, servie par les gouvernement successifs, il n'y a qu'une solution: le mouvement social. Car si les directions de certains syndicats et les partis au pouvoir nous vendent, l'opposition existe toujours : dans les boites en lutte contre les licenciements à PSA, Virgin, Goodyear, dans les collectifs de chômeurs en guerre contre la précarité et le flicage de Pôle Emploi, du côté des associations antiracistes luttant contre les expulsions de sans papiers et pour l'égalité des droits... Face aux attaques que nous subissons, le temps des convergences des luttes s'impose comme une évidence !

Le premier Mai a toujours été le jour où les travailleurs avaient l'opportunité, à travers toutes les luttes en cours, de démontrer leur combativité. Plus que jamais, ce jour doit être celui de l'unité des composantes du mouvement social. Aussi l'Union Locale CNT Chelles & Marne-la-Vallée et l'ensemble des forces progressistes locales appellent à un rendez-vous dans nos quartiers: au RER de Noisy-Champs à 11h.

CNT c'est quoi ?

UN SYNDICAT Parce que le syndicat est une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

DE COMBAT Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes.

SOLIDAIRE Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée.

ANTICAPITALISTE Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement. Un projet révolutionnaire.

LE CHANGEMENT CE SONT NOS LUTTES QUI LE FERONT !

Leur crise, nous la payons quotidiennement au prix fort: licenciements, chômage, précarité, racisme, discriminations, expulsions de logement, reconduites à la frontière, vie chère, répression, casse des services publics ou démantèlement de la sécurité sociale... ça suffit !

Depuis plusieurs mois, les annonces des plans dits sociaux se multiplient sous le regard complice d'un gouvernement qui accompagne le monde de la finance et du capital.

De nombreux secteurs comme l'industrie, les télécommunications, le bâtiment, les transports... subissent une véritable saignée. Des licenciements en cascades, des nouveaux retraités non remplacés, des départs volontaires encouragés... Dans les services publics (écoles, hôpitaux, collectivités territoriales...), la situation n'est guère plus enviable. Le gel des salaires, le recours aux contrats précaires, la diminution des effectifs et les privatisations rampantes impactent aussi bien les salariés que les usagers !

Pendant ce temps là, les files d'attente à la CAF, ou à Pôle Emploi explosent. Les « licenciés économiques » de fraîche date rejoignent le bataillon des chômeurs au côté des intérimaires n'ayant plus de missions ou des précaires de la fonction publique non titularisés...

Au niveau de nos droits, la braderie continue. Pour soi-disant sécuriser nos parcours le gouvernement, le patronat et certains « partenaires sociaux » minoritaires se sont mis d'accord pour faciliter les licenciements et accroître la flexibilité des travailleurs ! Les prochaines négociations UNEDIC destinées à définir les règles de l'indemnisation du chômage pour les années à venir s'annoncent inquiétantes, il en va de même pour les retraites complémentaires aujourd'hui et le régime général demain.

Pour renverser la tendance, interdire les licenciements, titulariser les précaires de la fonction publique et du privé, sauver nos retraites et la Sécurité Sociale, pour en finir avec les divisions racistes et sexistes, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et le renforcement des solidarités. Il est temps, de s'organiser et d'engager le bras de fer contre le capitalisme et le patronat pour reprendre ce qu'ils nous ont volé.

PERMANENCE SYNDICALE + ECRIVAIN PUBLIC

La permanence syndicale animée bénévolement par des syndicalistes de la CNT est lieu d'échanges, et d'actions collectives. Vous pouvez passer pour vous informer sur les contrats de travail (CDI, CDD, CAE, INTERIM...), sur les recours face à un licenciement ou une sanction disciplinaire... Inscrit au Pôle Emploi, ou en projet de ville, vous venez de recevoir un avis de radiation; vous galérez pour toucher le chômage ou le RSA... Vous souhaitez avoir des conseils sur la manière d'obtenir une formation de votre employeur, du Pôle Emploi, de la région ou du département... Vous avez besoin d'aide pour la rédaction de documents administratifs, de CV ou de lettres de motivation...

Venez vous renseigner, nous rencontrer pour connaître et faire appliquer vos droits.

TOUS LES MERCREDIS DE 18H à 20H

au 1 bis, impasse Emilie, 77500 Chelles (à 200m du RER Chelles)

contact: 06 59 36 4102 ul.chelles.mlv@cnt-f.org

**1^{er}
MAI**
MARNE LA VALLEE 2013



Pour nous la solidarité n'est pas juste un slogan. Face à leur crise, nous entendons faire vivre l'entraide. Ne restons pas seuls face à un licenciement, un avis de radiation du Pôle Emploi, une ordonnance d'expulsion du territoire... Unissons-nous et battons-nous !

Ici à Marne la Vallée, un regroupement de syndicats, d'associations et d'organisations politiques a décidé de célébrer le 1er mai en banlieue, au plus près de nos lieux de travail, de vie ou d'étude.

Ce 1er mai 2013, nous invitons les travailleur-se-s, les chômeurs-se-s, les précaires, les retraité-e-s, les jeunes, les habitant-e-s des quartiers populaires avec ou sans papiers de Marne la Vallée et alentours à descendre dans la rue pour participer à cette marche fraternelle et offensive et à se rendre à la manifestation l'après-midi à Paris !

A l'appel de : Solidaires CSTB, Solidaires Industrie francilien, Solidaires étudiant-e-s MLV, Sud Education UMLV, Sud Santé Sociaux 93, SNUipp-FSU Noisy le Grand, UL CGT Noisy le Grand, UL CNT Chelles & Marne la Vallée, Collectif Université en Vrac MLV, Ras l'Front MLV, Turbulences, NPA Noisy le Grand, Front de Gauche Noisy le Grand (Citoyens, FASE-CUGA, PCF Noisy le Grand, PG)...

INFOS LOCALES
★ Informer pour Révolter !



<http://onafaim-cnt.blogspot.fr>

Le 11 janvier 2013, les organisations syndicales patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et certaines de salariés (CFDT, CFE-CGC et CFTC), qui n'ont pas réuni les 30% de suffrages aux dernières élections professionnelles et ne représentent donc plus qu'elles-mêmes, ont conclu un Accord national interprofessionnel (ANI) qui constitue un énorme recul pour les droits des salariés. Les concessions obtenues pour les salariés restent largement virtuelles.

1/ Modification unilatérale du contrat de travail

Un contrat de travail comporte des clauses qui constituent les «éléments essentiels» que l'employeur ne peut pas modifier sans votre accord : la qualification, la rémunération, la durée du travail et la zone géographique d'affectation (plus large que le lieu de travail précis).

En cas de refus d'une mutation interne imposée (changement de poste ou de lieu de travail au-delà de la zone géographique prévue dans le contrat de travail) et avec maintien non pas de la rémunération mais du « niveau de la rémunération », le licenciement qui s'en suivra ne sera pas pour motif économique mais pour motif personnel (ce sera la faute du salarié !).

Contrairement à aujourd'hui, l'employeur pourra licencier pour motif «personnel» tout salarié qui refusera une mutation à l'autre bout de la France... (Article 15)

L'employeur aura la possibilité d'imposer une réduction du temps de travail ou une diminution de salaire dans le cadre «d'accords de maintien dans l'emploi». Si le salarié la refuse, il se verra licencié pour motif «économique» et ce motif sera inattaquable ! (Article 18)

2/ Facilitation des licenciements économiques

Acceptation que les licenciements collectifs pour motif économique (dénommés « sauvegarde de l'emploi... !) de plus de 10 salariés soient avertis par simple accord collectif d'entreprise (le revolver sur la tempe : vous voulez 30% de licenciés ou 100%, vous êtes libres de ne pas signer).

Acceptation qu'en l'absence de l'accord d'entreprise ad hoc, les licenciements pour motif économique de plus de 10 salariés soient validés par un simple document de l'employeur «homologué» par le DIRECCTE (Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sans indépendance par rapport au gouvernement). (Article 20)

Acceptation que pour l'ordre des licenciements collectifs, l'employeur soit « fondé à privilégier la compétence professionnelle » ! Avant les charges de famille et avant l'ancienneté ! Et avec tout l'arbitraire qu'on imagine sans peine. (Article 23)

3/ Réduction des délais de prescription

En 2008, le délai de prescription de droit commun passe de 30 ans à 5 ans.

Acceptation de limiter les délais pour saisir les prud'hommes à 2 ans pour les licenciements, 3 ans pour les salaires, alors que, dans la plupart des cas, le délai de prescription actuel est de 5 ans ! (Article 26)

Acceptation de limiter à 12 mois, au lieu 5 ans, la possibilité pour les salariés de contester le motif économique du licenciement devant les prud'hommes. (Article 20)

Bientôt, les salariés n'auront même plus la possibilité de faire valoir leurs droits en justice.



L'HUMANITE QUI CONVIENT

« Aujourd'hui, c'est le grand jour pour moi car je vais me brûler à Pôle emploi. »

Djamal Chaar, Nantes, février 2013.

Djamal Chaar est mort. Il s'est immolé par le feu mercredi 13 février 2013 face à un Pôle Emploi, à Nantes. Deux jours après, un autre chômeur tentait de se donner publiquement la mort à Saint-Ouen, et un autre encore quelques jours plus tard dans un Pôle emploi de Bois-Colombes. Déjà, l'été précédent, un homme était mort après s'être immolé à la CAF de Mantes-la Jolie. À l'époque, la ministre des affaires sociales et de la santé, avait « fait part de sa profonde émotion face à cet acte désespéré d'une personne que les difficultés de la vie ont manifestement conduit à un geste tragique ». La ministre déléguée chargée de la lutte contre l'exclusion avait ajouté qu'« en première ligne face à ces difficultés sociales, le personnel de la Caf a rempli sa mission avec sérieux et compétence ».

Au lendemain de la mort de Djamal Chaar, le président de la République évoquera avant tout le caractère « exemplaire » du « service public de l'emploi ». Les réactions publiques, comme à chaque fois, qualifient le geste de « drame personnel », on exprime à peu de frais son émotion tout en cherchant à déresponsabiliser l'institution. Une cellule psychologique est créée pour les agents, le sale boulot de gestion de la précarité peut reprendre. Et si quelques voix s'élèvent pour faire du mort une victime, ces discours participent d'un consensus qui recouvre la dimension politique de ce qui a eu lieu.

La veille de son immolation, Djamal Chaar écrit : « J'ai travaillé 720h et la loi, c'est 610h. Et Pôle emploi a refusé mon dossier ». Le ministre du travail et du dialogue social répondra : « Les règles ont été appliquées avec l'humanité qui convient, avec les explications nécessaires, mais il y a parfois des moments où on est dans une telle situation, qu'on ne comprend plus les explications ».

L'humanité qui convient. Quiconque a affaire à Pôle emploi ou à la CAF sait ce dont il s'agit. C'est l'Etat qui remet à un agent le soin de décider des moyens de subsistance d'un autre humain. Ce sont des calculs comptables qui font oublier les vies derrière les chiffres. Ce sont des règles d'indemnisation opaques, arbitraires, rarement explicitées et qui excluent plus de la moitié des chômeurs de l'allocation. C'est le mépris et le soupçon avec lesquels on traite quiconque dépend d'une institution pour ses revenus. C'est transformer les droits sociaux en dettes individuelles et réduire par-là tout horizon, toute capacité à se projeter.

L'humanité qui convient, c'est nous culpabiliser de n'avoir pas d'emploi dans cette société-là et nous forcer à jouer le jeu. C'est une logique qui transpire partout. Elle s'impose aussi à nous dans l'entreprise où chacun est contraint à grand coups de management de s'impliquer personnellement, de se réaliser en tant que capital humain, de faire corps avec son travail aussi indésirable soit-il.

Djamal Chaar a décidé de ne pas faire le grand saut dans le noir en silence. Nous ne pouvons accepter comme un « accident de parcours » l'acte d'un homme qui a décidé de mourir en accusant. S'obliger à parler. Dire que l'institution tue. Dire qu'il ne s'agit pas de « drames personnels ». Et si son geste nous renvoie à nous-mêmes, à nos solitudes et nos découragements, il nous renvoie aussi à la nécessité de s'attaquer à cette violence qui nous est faite. Dans l'entraide et la solidarité, que nous éprouvons par bribes au présent et que nous essayons de construire jour après jour, nous voyons un des moyens pour reprendre, ensemble, prise sur nos vies.

Des collectifs de chômeurs et précaires réunis en coordination.

CAFCA Ariège, CCPL Lille, Exploités-Énervés Cévennes, CAFards de Montreuil, La C.R.I.S.E à Nancy, Permanence Précarité CIP-IDF, CNT-UL Chelles & Marne-la-vallée, Réseau Stop Précarité, Recours-Radiations.

Avril, 2013.

FESTIVAL DE LA CNT
EN SOUTIEN À SES LOCAUX DU 33, RUE DES VIGNOLES



03 04 05 MAI 2013

PROJECTIONS - DÉBATS - CONCERTS - SALON DU LIVRE À LA PAROLE ERRANTE, 9 RUE FRANÇOIS DEBERGUE, MONTREUIL
WWW.CNT-F.ORG/FETE-URP-2013

Les syndicats CNT de la région parisienne organisent leur fête annuelle à la Parole errante à Montreuil. L'occasion d'impulser de multiples convergences !

Convergences internationalistes avec des échanges autour des luttes syndicales et des résistances qui se développent aux quatre coins de la planète contre les politiques de régression sociale mises en place par les États capitalistes sous la houlette du FMI.

Convergences anti-impérialistes avec des militants kanaks qui interviendront en cette année 2013 à l'occasion du 25e anniversaire du massacre de la grotte d'Ouvéa, qui s'est soldé par la mort de neuf militants anticolonialistes en 1988.

Convergences artistiques et musicales avec une intervention d'Armand Gatti sur le thème « Dramaturgie et militantisme », des projections de films, comme Le grand retournement, en présence de Gérard Mordillat, ou des Nouveaux chiens de garde. Et de nombreux concerts (Rap, Punk, Dub, Ska...)

Convergences culturelles avec la tenue d'un salon du livre libertaire qui proposera de nombreux livres d'occasion aux thèmes variés : romans, polars, science-fiction, littérature enfantine, sans oublier quelques raretés historiques du mouvement révolutionnaire.

Les 3, 4 et 5 mai, la Parole drapée en rouge et noir sera un carrefour pour les luttes, les échanges, le débat, mais aussi la convivialité et la fête.



LA PAROLE ERRANTE
9, RUE FRANÇOIS DEBERGUE
93100 MONTREUIL